

## **COMMUNIQUE**

### **L'apprentissage : des intentions aux actes**

A l'occasion des présentations de vœux, le Président de la République qui met, dit-il, la sécurité des Français et l'emploi au premier rang de ses préoccupations, a annoncé un nouveau plan de formation pour les demandeurs d'emploi et fixé à 500000 le nombre d'apprentis pour l'année 2016.

La question de l'apprentissage en France entraîne très souvent des comparaisons avec l'Allemagne, ce qui traduit, sur cette pratique dans l'un et l'autre pays, une totale méconnaissance de l'histoire.

En Allemagne, le projet de BISMARCK (1815-1898) pour dominer l'Europe, était de former des citoyens allemands qui fussent autant de citoyens économiques. C'est pourquoi il a laissé à la négociation systématique entre patronat et syndicats le soin de régler les problèmes de durée du temps de travail, de condition de travail et de rémunération. L'idée qui sous-tend cette option est que l'entrepreneur qui par l'apprentissage a formé une main d'œuvre de qualité pour une production de qualité n'a pas intérêt à la laisser partir.

En France, le système éducatif a toujours eu, et a toujours, la fâcheuse tendance à considérer que la formation professionnelle ne fait pas partie des obligations régaliennes de l'Ecole. Celle ou celui qui ne s'insère pas dans ce schéma éducatif est abandonné au monde du travail.

Le Front Populaire, avec Jean ZAY, puis le programme du CNR, et même, plus tard, Jean-Pierre CHEVENEMENT, ont opéré une véritable évolution révolutionnaire en faisant de la formation professionnelle une mission à part entière de l'Ecole de la République. C'est pourquoi la voie de formation initiale par l'enseignement professionnel, ses élèves et ses maîtres, ont autant de dignité que les autres voies de formation initiale, n'en déplaise à certains responsables de l'Education Nationale, voire à certaines organisations syndicales.

Cependant, aux détours des années 1970-80, le libéralisme plus ou moins camouflé sous des dehors socialisants, façon Jacques DELORS ou Michel ROCARD, a refait surface et offert au patronat de quoi reprendre le terrain que l'héritage du CNR lui avait fait perdre. Le profil des élèves en échec scolaire accueillis comme apprentis dans l'entreprise, la perte de productivité de ceux des salariés qui s'occupent à leur apprendre le métier ont entraîné le patronat dans des arguties de marchands de tapis afin d'abaisser le coût du travail et de le déréglementer, en mettant la crise en avant ! Et les bailleurs de fonds, l'Etat et les régions qui ont la formation professionnelle dans leurs compétences, ont suivi et suivent toujours, histoire d'acquitter le prix à payer pour un jeune apprenti dont pourtant la réussite de sa formation encadrée par diverses procédures n'est pas assurée ... La gabegie !

Les dérobades à l'encontre de l'obligation d'instruire, d'éduquer et de former **tous** les jeunes vivant sur le territoire national discréditent l'Education Nationale. L'orientation scolaire qu'elle pratique, privilégie le savoir-être plus que les capacités à acquérir un savoir-faire et hypothèque ainsi gravement et durablement un des principes de l'Ecole de la République, **l'égalité des droits de tous les jeunes relevant de l'obligation scolaire ; ce qui est aussi une atteinte à la laïcité.**

Le SNCA e.i.L. Convergence, sur la question de l'apprentissage, revendique la mise en application de ses mandats :

- Un contrat de travail de formation par l'apprentissage
- La reconnaissance du besoin d'insertion sociale par le salaire
- L'engagement par la négociation du patronat de garder les apprentis

Tout cela gravé dans le marbre de la LOI.

C'est à sa capacité de mettre en état de marche une formation par l'apprentissage permettant au jeune d'acquérir une qualification professionnelle attestée par des diplômes *ad hoc* qui permettent éventuellement une poursuite d'études, par une rémunération en concordance avec cette qualification, et donnant à l'économie nationale une main d'œuvre formée, efficace et bien insérée socialement que le Président HOLLANDE mettra ses actes en accord avec ses intentions. Cela manifesterait aussi qu'il a compris à quel point l'orientation scolaire est malade et qu'il est urgent d'y porter remède.

Refonder l'Ecole de la République ne relève pas de l'incantation. Il y faut le bon diagnostic et la volonté d'apporter le bon remède là où elle est la victime d'idéologies qui font bien peu de place aux principes démocratiques et aux valeurs républicaines.

Paris, le 29 janvier 2016